



Les discours

n°4, diffusion post-congrès

JOURNEE du Jeudi 23 novembre 2006

DEBAT : Finances locales

- Intervention de Monsieur Jean-François COPE, ministre délégué au Budget 2

DEBAT : Le maire et les normes sportives

- Intervention de Monsieur Jean-François LAMOUR, ministre de la Jeunesse, des sports et de la vie associative..... 5

DEBAT : Le maire et l'environnement

- Intervention de Madame Nelly OLIN, ministre de l'Ecologie et du développement durable 7

Séance de clôture du 89ème Congrès de l'AMF

- Intervention de Monsieur Nicolas SARKOZY, ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire 10
- Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD, président de l'AMF 15

**Intervention de Monsieur Jean-François COPE,
ministre délégué au Budget**

**Merci Monsieur le Président, cher Jacques PELISSARD,
pour votre accueil,
Mesdames et messieurs les maires de France,**

Je voudrais vous dire que je suis très heureux de me retrouver devant vous ce matin, et saisir cette occasion pour répondre aux différentes questions que Jacques PELISSARD vient de me poser ; d'abord peut-être à travers quelques propos introductifs, quelques réflexions personnelles sur ces sujet, et puis ensuite répondre, si vous le souhaitez, à quelques unes de vos questions, avant que je ne rejoigne le Sénat pour entamer la discussion du budget pour 2007.

Si je devais résumer, mon cher Jacques, l'esprit de l'ensemble des questions que tu viens de me poser, et dont je comprend bien qu'elles sont à l'image de ce que beaucoup de collègues maires se posent, je le ferais d'un mot, celui de 'confiance'. Ce qui me frappe – voilà quelques années maintenant que j'exerce des fonctions ministérielles, et un peu plus de 10 ans que je suis maire de Meaux – je vois bien que l'une des clés récurrentes, c'est la question de la confiance entre l'Etat et les collectivités locales.

Bien souvent dans nos débats, on me dit « écoutez, c'est intéressant tout ce que vous racontez, mais on ne vous croit pas, pas vous personnellement, mais l'Etat » ; j'ai cette impression que le malentendu s'est installé entre les élus locaux et l'Etat, qu'il est ancien, d'ailleurs, et que l'on se trouve aujourd'hui face à un vrai paradoxe : on a d'un côté l'Etat et les collectivités locales, qui ont, vous l'avez rappelé Monsieur le Président, accompli ces dernières années, ensemble, des avancées énormes : la modification de la Constitution, pour dire et assumer le fait que la République était décentralisée, l'acte 2 de la décentralisation ; l'adoption de la loi organique sur l'autonomie financière ; les questions de la péréquation... tout autant de sujets que l'on évoquait à longueur de colloque, et sur lesquels on n'avancait pas : tout cela a été fait ensemble. Et pourtant il y a ce sentiment d'un dialogue de sourds, l'impression qu'on se parle et qu'on ne se comprend pas toujours.

Je voudrais essayer d'entrer un peu dans le détail avec vous aujourd'hui, parce que l'intérêt de telles rencontres, c'est aussi de mettre un peu les pieds dans le plat, et de se dire les choses franchement.

Il y a une illustration de ce malentendu : je peux en témoigner, en toute bonne foi, l'Etat a le sentiment de faire des efforts financiers considérables pour les collectivités locales.

Vous l'avez évoqué, Monsieur PELISSARD, à juste titre : l'Etat va apporter un concours total aux collectivités locales en augmentation de 4,3% par rapport à 2006 – 2,8 milliards. Pour donner un ordre de grandeur, l'Etat, en 2006, n'a pas augmenté ses dépenses, pas plus que l'inflation. Et dans ces 4,3 %, on retrouve quoi ? l'augmentation du FCTVA, la reconduction du contrat de croissance, les fameuses dotations - +1 milliard d'euros – le financement supplémentaire du RMI pour les départements, les dégrèvements d'impôts locaux, etc.

Donc d'un côté, l'Etat se dit qu'il finance beaucoup ; et de l'autre, les collectivités locales, qui – pas toutes, naturellement, mais un certain nombre d'entre elles – expriment des inquiétudes, dont on ne peut pas simplement dire que ce sont des fantasmes.

Non, il y a évidemment une réalité que l'on connaît bien, et les élus locaux – il se trouve que j'en suis, et je suis en plus président d'une communauté d'agglomération, donc je sais très bien ce que nous ressentons les uns et les autres – ont le sentiment que le compte n'y est pas.

D'abord parce qu'il y a derrière cela une réalité que vous avez évoquée : une fiscalité locale dont on sait bien qu'elle est un peu au bout du système, qu'elle n'est plus totalement adaptée à un certain nombre de réalités locales ; l'intercommunalité, qui a créé

des bouleversements considérables sur les 5 ou 6 dernières années dans l'exercice des compétences locales, dans nos vie quotidiennes, dans nos relations entre les uns et les autres, qui sont complexes ; le fait que les zones rurales ont connu des mouvements de désertification qui ont pesé beaucoup sur l'activité économique, et qu'en même temps dans les zones urbaines il y a des problèmes de quartiers difficiles, qu'on connaît bien mais pour lesquels on n'a pas toujours les réponses.

Je crois qu'en fait les deux ont raison :

l'Etat, parce qu'il constate que le poids de ses engagements financiers est devenu lourd, à un moment où lui-même réfléchit à stopper sa dépense, voire à la diminuer, puisque je présente tout à l'heure devant le Sénat un budget pour 2007 dans lequel la dépense de l'Etat, pour la première fois, diminue un peu, Et les collectivités locales qui ont le sentiment que l'Etat ne joue pas complètement le jeu, que le compte n'y est jamais complètement.

A partir de ce constat, il y a deux possibilités : soit on continue le dialogue de sourds, et cela peut durer des années, et chaque année, à chaque congrès des maires, on aura droit à ce type de constat ; soit on essaye de voir comment mettre fin à ce malentendu – je ne dis pas qu'on peut y arriver en claquant des doigts, je dis simplement qu'il faut s'y mettre maintenant.

De ce point de vue, il existe quelques outils : tout d'abord, il y a une Conférence des finances publiques qui vient d'être créée, qui pour la première fois réunit autour de la table l'Etat, la Sécurité sociale, et les représentants des collectivités locales ; on ne va pas tout régler là, mais ce n'est pas si mal d'avoir autour d'une table des personnes assez représentatives pour se dire les choses et mettre les pieds dans le plat sur la question de l'évolution des finances publiques.

Comme disent beaucoup de nos administrés, vous êtes bien gentil quand vous dites que l'Etat baisse les impôts, mais si les impôts locaux dans ma commune ou dans mon département augmentent, ça sort de la même poche du contribuable ; ce qui est à la fois vrai et faux, puisque selon qu'on est entrepreneur ou ménage, ce n'est pas pareil, mais c'est quand même ce sentiment que la Maison France, c'est une seule et même maison.

Quand on se réunit tous autour de la table, c'est au moins pour tout se dire, pour crever les abcès, et je pense qu'il est indispensable de le faire, dans la durée, en prenant les sujets les uns après les autres ; et pour y arriver, je crois qu'il faut un vrai travail d'écoute et de respect des uns par rapport aux autres.

Il n'y a pas d'un côté l'Etat vertueux qui sait tout, et de l'autre des collectivités locales dispendieuses, discours qu'on entend souvent. A l'inverse, il faut peut-être arrêter de penser que l'Etat est toujours l'arnaqueur de service et les collectivités locales les escroqués de service. On doit pouvoir essayer de sortir de ce système binaire dans lequel il y a toujours les gentils d'un côté et les méchants de l'autre, pour essayer de voir comment, ensemble, on peut décortiquer le problème.

Ce qui m'amène à dire de la même manière, pour bien comprendre le problème, que chaque collectivité locale est unique, chacune a son histoire, ses problèmes, ses spécificités, ses valeurs, même si nous sommes tous au sein de la même République.

Ce qui d'ailleurs renvoie à la question de l'identité ; c'est un débat qu'on n'a plus du tout, aujourd'hui, en France, alors qu'il est essentiel : qu'est-ce qu'être Français, aujourd'hui ? On le voit bien à travers les questions que se posent nos habitants, que ce soit en zone rurale ou en zone urbaine.

Prenez deux jeunes ; l'un habite dans un quartier difficile, il est issu de ce qu'on appelle l'immigration récente, et il est bien français ; il a 15 ans, et dans sa tête, parce qu'il a un nom à consonance étrangère, parce qu'il a des problèmes dans son quartier, parce que...etc. Il pense qu'il ne va pas y arriver. L'autre jeune a également 15 ans, il vit dans un quartier ordinaire, en centre ville, ou même dans un quartier – je risque le mot – un quartier chic, ou dans une zone rurale, plutôt correctement équipée ; lui réussit bien ses études ; et dans sa tête il se dit : « si je réussis bien mes études, je vais les continuer à l'étranger, aux Etats-Unis ou ailleurs, parce qu'en France, je n'y arriverai pas ».

Ce sont deux jeunes Français, qui ne se sont jamais rencontrés, et ils pensent l'un et l'autre qu'ils ne vont pas y arriver en France : c'est le défi auquel nous sommes tous confrontés, aussi bien les responsables publics au niveau de l'Etat, que ceux au niveau de la commune.

Et ce problème d'identité nous amène à comprendre que de plus en plus, il nous faut faire un travail personnalisé auprès de nos administrés : un accompagnement personnalisé auprès du demandeur d'emploi, qui n'est pas égal à un autre demandeur d'emploi parce qu'ils ont chacun leur histoire, chacun leurs difficultés, chacun leur niveau de formation. Et de même pour chacun de nos administrés.

Cette idée, qu'il nous faut aux uns et aux autres tenir compte de la spécificité de chaque zone, de chaque catégorie de commune, de chaque commune, montre bien que ce travail doit être fait ensemble.

L'Etat n'a aucune leçon à donner à qui que ce soit, et certainement pas aux collectivités locales ; d'abord parce qu'il présente un déficit budgétaire infiniment plus important que celui des collectivités locales, même s'il a été un peu réduit. Mais l'Etat a le droit – et à certains égards le devoir – de donner sa part de vérité, de tracer des orientations pour l'avenir, c'est quand même sa mission. Et surtout, et cela, il ne faut jamais l'oublier, l'Etat, ce n'est pas simplement celui qui impose, celui qui interdit, celui qui décide à la place des autres. L'Etat, c'est aussi celui qui conseille et qui accompagne, et qui est présent aux côtés des maires lorsque ceux-ci ont parfois le sentiment que la Nation se fissure en silence. Regardons le rôle des préfets, de nos sous-préfets, de nos services déconcentrés, de nos trésoriers, de nos comptables publics : on voit bien à travers ça que rien n'est simple, que rien n'est tout blanc ou tout noir, et que ce partenariat est de tous les jours, de tous les instants.

Si on veut un jour espérer développer une co-responsabilité en matière de finances publiques, il faut qu'on se dise tout. Il faut prendre les problèmes les uns après les autres.

D'abord un mot sur les dépenses. Je comprend très bien, Monsieur le président, que les collectivités locales, pour beaucoup d'entre elles, soient exaspérées par les charges supplémentaires que leur impose l'Etat, dans un certain nombre de circonstances. Et d'ailleurs, le temps où tout était décidé d'en haut est terminé, il faut évidemment se concerter. De ce point de vue, le président de la République a d'une certaine manière levé un tabou en évoquant la question des fonctionnaires territoriaux et de l'évolution de leur rémunération, car il est effectivement grand temps que les élus locaux soient totalement associés à cette discussion ; c'est d'ailleurs l'esprit même de cette idée qu'il faut tout mettre sur la table.

De la même manière, j'ai souhaité qu'on balaye devant notre porte : j'ai lancé un audit, parmi ceux, très nombreux, que j'ai mis en œuvre ces derniers mois pour essayer de lutter contre les gaspillages, d'être un peu plus cohérent avec les engagements financiers qui sont les nôtres, j'ai donc lancé un audit sur l'organisation des administrations centrales et déconcentrées du fait de la décentralisation ; on ne peut pas continuer à garder les mêmes missions alors qu'on a transféré un certain nombre de compétences.

Ces points sont très importants. Vous y avez fait allusion avec mon collègue Brice HORTEFEUX, j'ai confié une mission à Pierre RICHARD, qui est président du Comité exécutif de Dexia, pour qu'il établisse un rapport sur le pilotage et la maîtrise des dépenses locales en regardant ce qui se passe dans les pays étrangers. Je pense qu'il faut que l'on s'inspire des exemples des autres pays, qu'on ait un peu plus les yeux rivés sur le reste du monde.

Je vais vous en donner un exemple très concret, c'est l'affaire de la LOLF, la fameuse nouvelle constitution budgétaire de l'Etat. La LOLF, c'est fantastique. C'est un peu lourd au début, parce qu'il faut mettre en place un certain nombre de systèmes, mais on est en train petit à petit de faire évoluer les choses, de simplifier un certain nombre de systèmes qui marchent moins bien, mais désormais, chaque euro dépensé est évalué. Cela veut dire qu'on ne va plus mesurer l'efficacité des ministres à travers leur capacité à augmenter leurs dépenses d'une année sur l'autre, comme c'était le cas jusqu'à présent, mais à travers leur capacité à atteindre des résultats, ce qui est tout à fait nouveau. Cela permettra aux citoyens d'évaluer l'efficacité des politiques publiques, et à nous de pouvoir dire : « là il y a besoin de moins d'argent, là il y a besoin de plus d'argent ».

Ce système, c'est une modernisation gigantesque, et je rêverais qu'un certain nombre de collectivités locales – certaines d'ailleurs ont commencé de l'expérimenter – puisse petit à petit se mettre au mode LOLF.

Parce qu'avec ce système, qui est plus simple qu'il n'y paraît, on passe d'une comptabilité de moyens – qui consiste à dire simplement qu'on a augmenté les dépenses pour la culture, pour le sport, pour l'équipement, pour l'aménagement, la voirie, etc.- à un système dans lequel on se fixe des objectifs, avec des indicateurs, et on dit « là on a atteint l'objectif, là on n'y est pas arrivé, voilà ce que ça coûtait, voilà ce que ça aurait pu coûter, etc. »

Et ce système est totalement copié sur ce qui existe dans d'autres pays. On s'est inspiré des Canadiens, des Britanniques, de la Nouvelle-Zélande, qui ont mis en place des techniques, avec leurs collectivités locales, très moderne et extrêmement intéressantes. Et, si je peux me permettre cette remarque, je trouve que le débat public, en France, devrait un peu évoluer sur ce point. En France, nous sommes obnubilés, que ce soit au niveau local ou au niveau national, par l'histoire et par la politique.

En histoire et en politique, nous sommes intarissables, il suffit de voir les débats qu'il y a eu encore il y a quelques mois concernant le bilan de la colonisation, une autre fois c'était sur l'abolition de l'esclavage... bref, l'histoire est omniprésente ; ce qui est très bien. Mais je m'interroge pour savoir si c'est ce débat là qui doit nous occuper quand on parle d'avenir. Et de la même manière, nos débats sont généralement très politiques. Pour ma part, je rêverais qu'on puisse ajouter à cela deux autres dimensions : l'économie et la géographie.

L'économie, histoire de sensibiliser nos concitoyens, qui sont tentés de demander toujours plus de dépenses publiques, sur ce que ça coûte ; et la géographie pour regarder simplement comment les autres pays ont fait.

Et on se rendra compte que dans beaucoup de domaines, nous sommes beaucoup plus performants qu'on ne le croit ; ce qui permettra une fois de temps en temps de faire mentir les déclinologues, ce qui n'est pas du luxe, parce qu'en France, le blues vient aussi du fait qu'on passe son temps à dire qu'on est moins bon qu'il y a vingt ans, ce qui n'a strictement aucun intérêt ; la seule chose qui compte, c'est comment on est aujourd'hui par rapport aux autres pays, et notamment aux autres pays d'Europe.

Vous ayant fait cette remarque sur la dépense, je ne voudrais pas ne pas parler des recettes.

Je sais qu'il y a un peu de stress sur ce sujet, notamment sur la question de la taxe professionnelle. Je voudrais en dire un mot à ce stade de mon propos. Je voudrais d'abord rappeler que si nous avons réformé la taxe professionnelle, ce n'est pas

uniquement pour se faire engueuler. C'est parce que nous avons fait le constat – à partir des élus locaux eux-mêmes – que les préoccupations en matière de délocalisations étaient considérables. Et en interrogeant les entreprises sur les questions liées aux délocalisations, on s'est rendu compte que, parmi les items qui venaient rapidement, il y avait la question de la taxe professionnelle.

En y regardant de plus près, nous nous sommes rendu compte que près de 200 000 entreprises, sur tout le territoire, étaient imposées jusqu'à 10 % de leur valeur ajoutée pour la seule taxe professionnelle et nous nous sommes dit qu'il y avait un vrai problème. Pouvait-on imaginer d'appeler tous et toutes à une responsabilisation dans ce domaine de la taxe professionnelle en plafonnant les taux à 3,5 %. Et comme il n'est pas question de prendre les gens par surprise, l'Etat s'est engagé, ce qui n'est quand même pas rien, à absorber la totalité des hausses intervenues sur ces dix dernières années, ce qui représente 1,5 milliard d'euros pris en charge directement par l'Etat sur le passé, sachant que la mesure s'applique pour l'avenir.

Deuxième élément : j'ai fait faire un certain nombre de simulations. Il faut savoir que pour 90 % des communes et des EPCI concernés, le manque à gagner de cette réforme, s'ils augmentent les taux, sera nul ou inférieur à 1 000 euros par an. Donc on voit bien que tout cela est concentré sur un pourcentage relativement faible de collectivités locales. Et l'honnêteté m'oblige à vous dire que pour l'essentiel, ce ne sont pas les communes qui sont concernées, mais plutôt les départements et les régions.

Autre remarque : nous avons mis en place ensemble, l'année dernière, un grand nombre de mécanismes correcteurs pour limiter fortement les effets de seuil. Pour tous les EPCI, par exemple, qui sont à taxe professionnelle unique, et qui ont plus de 50 % de leurs bases plafonnées, leur ticket modérateur, c'est-à-dire ce qu'elles devront rembourser sur certaines entreprises, sera d'office diminué automatiquement de 20 % et compensé par l'Etat.

Enfin le dernier point que je voudrais indiquer sur ce sujet, c'est que les élus vont par ailleurs bénéficier de la part de leur trésorier d'un accompagnement personnalisé à chaque étape de l'élaboration du budget 2007, et ce, très tôt, puisque cet accompagnement sera mis en place dès le début de l'année prochaine.

L'autre chantier important, c'est plus généralement la question globale de la fiscalité locale, que Jacques PELISSARD évoquait à l'instant. Je voudrais dire là dessus plusieurs choses.

Je crois que c'est important que chacun sache ce que paye l'Etat comme contribuable local. Parce que, on a un peu tendance à l'oublier, il est aujourd'hui le premier contribuable local, puisqu'il prend à sa charge près de 11 milliards d'euros de dégrèvements d'impôts locaux ; Vous allez me dire « tant pis pour lui, il n'avait qu'à pas décider de dégrèvements et d'exonérations ». Mais d'un autre côté, on est parfois bien content, quand on est maire, que telle entreprise ou tel ménage soit dégrèvé d'impôt local, parce qu'on sait que sinon il partirait, ou il ne pourrait pas payer.

C'est donc un élément à prendre en compte, je pense en particulier à la taxe d'habitation, ou évidemment à la taxe professionnelle.

Deuxième élément : je souhaiterais qu'on ouvre le chantier de la réforme de la fiscalité locale, je sais que c'est un des axes de travail avec l'AMF, et je voudrais sur ce point dire plusieurs choses.

D'abord, je crois qu'on ne peut pas réduire cette réflexion à essayer de trouver simplement l'assiette idéale, ou le contribuable modèle. La question doit être beaucoup plus globale : quel est le meilleur mode de financement ? et pour quelle dépenses ? Est-ce qu'on doit choisir systématiquement la taxe, la redevance, le tarif, ou l'impôt ?

On tourne en rond sur ce débat depuis des années, il faudra qu'on se mette d'accord. Ce débat a eu lieu par exemple pour les ordures ménagères : est-ce que la TOM est mieux, est-ce que c'est la ROM ? On sait bien que dans ces domaines, les choses évoluent en fonction des situations.

Et il faut bien entendu choisir le mode de financement qui créera les meilleures incitations, pour maîtriser le mieux possible la dynamique de dépense publique ; là aussi, l'exemple des ordures ménagères a bien montré qu'il y a beaucoup à faire, à travers la question de la collecte, du tri sélectif, etc.

Et, bien entendu, il faut qu'on soit capable d'évaluer toutes ces décisions ainsi que leur impact, et dans ce domaine, nous faisons trop les choses chacun de notre côté.

Le domaine de l'environnement est typique : combien de fois, en tant qu'élu local, il nous arrive – j'en parle en connaissance de cause – de pester devant la dernière directive, devant la dernière instruction, qu'elle soit gouvernementale ou européenne, sur les nouvelles contraintes en matière environnementale ; et dans le même temps, nous avons des administrés qui sont extrêmement demandeurs en matière d'environnement.

Nous sommes donc dans des paradoxes permanents, et les incompréhensions viennent du fait qu'on n'a pas tout mis sur la table, entre l'Etat et les collectivités locales, mais également avec les élus.

Voilà ce que je voulais vous livrer comme réflexions sur ces différents sujets, avant de me livrer au jeu des questions.

Je voudrais juste vous dire un mot sur une dernière chose : il me semble que les quatre années qui viennent de s'écouler ont fait bouger les lignes ; et ce faisant, elles nous ont amenés assez naturellement à créer toutes les conditions pour passer à la vitesse supérieure, sur la capacité de partager nos interrogations et les pistes d'avenir. Une conférence des finances publiques pour en parler, c'est une bonne occasion ; Un congrès des maires comme celui-là, c'en est une autre, je crois que c'est bien de saisir toutes les occasions pour dialoguer, et mettre les choses sur la table.

Merci

**Intervention de Monsieur Jean-François LAMOUR,
ministre de la Jeunesse, des sports et de la vie associative**

**Madame la ministre,
Mesdames et Messieurs,**

Cette évolution des mentalités concernant votre capacité, mesdames et messieurs, à financer des équipements sportifs qui sont nécessaires au développement du sport dans notre pays – et je parle, qu'on soit bien clair, tout autant des équipements structurants, lourds, très chers, qui correspondent à ce besoin, à la fois, de pratiquer une activité sportive quotidienne, mais aussi de développer des activités commerciales, je pense entre autre aux ligues professionnelles, ou aux grandes compétitions sportives – intéresse tout autant les grandes zones urbaines, denses, que les zones rurales.

Je voudrais vous rappeler le déroulé de ma réflexion et ce qui a été fait dans le cadre d'une mission d'expertise : j'ai été à plusieurs reprises saisi par certains de vos collègues, qui me disaient « notre petit club de football amateur monte d'une division, et nous voilà contraints par le district, ou par la ligue régionale, d'augmenter la superficie du vestiaire de X m², nous avons un terrain qui aujourd'hui convient parfaitement, et on nous demande 5 mètres de plus, et nous n'avons pas la capacité financière de d'améliorer ces équipements sportifs ».

Et vous étiez légion à me demander comment, non pas résister à une forme de dictat, ce n'est pas le terme adéquat, mais comment faire en sorte d'accepter, pourquoi pas, ces évolutions en matière de norme, mais de le lisser dans le temps, et surtout de voir quelles seraient les conséquences si jamais le club n'arrivait pas à se maintenir au niveau supérieur du championnat.

Il nous fallait effectivement réagir, Monsieur le Sénateur, comme d'ailleurs vous l'avez vous-même très bien fait – je sais que c'est un autre sujet – en me présentant votre rapport sur les équipements sportifs dans notre pays ; vous le savez, cela a déclenché le recensement des équipements sportifs, et puis maintenant une politique, portée par le Centre national du développement du sport, qui est d'aider les élus locaux à prendre les bonnes décisions, et je salue la présence du président PLANCHOT, qui travaille au sein du CNDS à la programmation des équipements sportifs.

Nous sommes aujourd'hui, je pense, dans une situation très claire vis à vis du rapport qu'il y a entre l'application de ces normes, et cette capacité que vous avez, les uns et les autres, à développer des politiques sportives, en relation étroite, bien évidemment, avec le mouvement sportif.

Quelle a été la démarche ?

En 2003, j'ai saisi le Conseil d'Etat, pour qu'il précise l'étendue et les limites du pouvoir normatif des fédérations sportives délégataires en matière d'équipement sportif. Les questions juridiques étaient au cœur des débats : qu'est-ce qu'une règle technique sportive ? Jusqu'où s'étend-elle ? l'aire de jeu, les vestiaires, le nombre de places dans les tribunes... (voyez, on est quand même dans un spectre très large ;

Le 20 novembre de la même année, le Conseil d'Etat a rendu son avis, dans lequel il précise, d'ailleurs, que le pouvoir normatif des fédérations se limite strictement au bon déroulement des compétitions sportives, excluant les normes édictées par des impératifs d'ordre commercial.

Il a très justement, cet avis, fait la différence entre la norme obligatoire et contraignante, que la fédération compétente peut édicter, et la simple recommandation, que la fédération peut émettre envers les collectivités locales propriétaires des équipements, mais que ces collectivités ne sont pas tenues de suivre, et sur laquelle la négociation peut s'ouvrir.

Fort de l'avis du Conseil d'Etat, les différents acteurs ont mené un dialogue tout au long de l'année 2004.

En 2005, une mission d'évaluation et de contrôle a été mise en place par la Commission des finances de l'Assemblée nationale. Cette mission préconise notamment de traduire réglementairement l'avis du Conseil d'Etat et d'établir surtout un guide pratique des bonnes conduites, à destination des élus locaux.

Et donc le 22 février 2006, le décret relatif aux règles édictées en matière d'équipement sportif par les fédérations sportives délégataires a été publié.

Il précise strictement la compétence des fédérations sportives ; il limite cette compétence à l'édition des règles applicables aux équipements nécessaires au bon déroulement des compétitions sportives qu'elles organisent ou autorisent.

Ce que j'aimerais vous dire, c'est que, comme vous le savez, la loi sur le sport précise que par délégation de l'Etat, les fédérations sportives exercent une compétence normative. Il s'agit vraiment d'une compétence exceptionnelle – vous qui avez l'habitude de gérer les affaires de vos communes – qui a été rarement consentie à un acteur associatif. Je ne sais pas si ça existe dans d'autres domaines, mais c'est vraiment très rarement consenti.

Donc ce pouvoir normatif exceptionnel ne peut pas être excessif et donc doit être encadré, c'est une obligation. Le décret, tel que je vous l'ai rappelé, a été publié après une longue concertation. Il ne s'agit pas, de notre part aussi, d'imposer, ou en tout cas de faire en sorte de renvoyer le balancier de l'autre côté. Cela a été une longue concertation, qui s'est beaucoup appuyée sur le rapport de la mission d'expertise de l'Assemblée nationale.

La conclusion de tout cela, c'est que certains ont cru devoir opposer cet encadrement du pouvoir normatif des fédérations et la nécessité d'encourager une politique sportive ambitieuse, d'aménagement du territoire en matière de bâtiments liés à la pratique sportive.

Je pense que cette opposition est stérile. Elle est stérile et elle est inexacte. On n'impose pas, on ne vous impose pas une politique unilatéralement, par la norme, ce n'est pas possible ; les ligues font fausse route – je parle des ligues professionnelles en particulier – en pensant qu'une politique ambitieuse d'équipement pourrait vous être imposée. Il faut au contraire réfléchir à des stratégies de développement économique qui rendent possible, avec le concours des collectivités publiques et de partenaires privés, la construction ou la modernisation des grands équipements sportifs en France.

Je crois qu'on a un exemple dans ce domaine, qui est la ligue professionnelle de basket-ball, présidée par René Le Goff. René Le Goff a l'ambition, effectivement, de mettre en place un réseau d'équipement permettant d'accueillir en pro A et par la suite en pro B des équipes de basket-ball masculines performantes. Il a établi un schéma directeur.

Dans un premier temps, il y a eu une forte opposition car, je le comprends parfaitement, les collectivités locales ne souhaitent pas se voir imposer une augmentation des normes et donc du coût de construction et de rénovation des équipements existants. Aujourd'hui, le dialogue et la concertation ont été engagés, et René Le Goff a maintenant devant lui des interlocuteurs avertis, et un plan de développement du basket professionnel ; et c'est dans cet esprit qu'il faut, je crois, continuer à travailler à la construction et à la rénovation des équipements sportifs dans notre pays.

Je parle encore une fois surtout du sport professionnel.

Quant au sport dit amateur, là aussi, il s'agit de travailler en permanence avec les représentants des ligues et des districts pour que quand une équipe monte d'une division, la collectivité ait le temps de mettre aux normes sportives si cela est nécessaire, mais en aucun cas elle ne doit se voir imposer en matière de nombre de sièges par exemple, ou d'éclairage, des éléments qui ne sont pas dans le champ de la norme sportives stricto sensu.

Voilà ce qu'a fait le décret, monsieur le Sénateur, voilà ce qu'a mis en place le décret, c'est-à-dire une lisibilité des compétences et de cette capacité d'imposer un certain nombre de règles. Maintenant, place à la négociation, place à la concertation, place au développement d'un plan stratégique pour permettre à telle ou telle discipline sportive d'évoluer, de progresser dans notre pays, mais ce n'est pas sous la contrainte, c'est en partenariat.

Voilà ce qu'a fait ce décret, après, je vous le rappelle, une très longue concertation, car cela a été, je crois, une des clés de la réussite de la rédaction de ce décret, et surtout de la rédaction de ce « code » de bonne pratique, qui permet maintenant d'appliquer les préconisations de la mission d'expertise menée par l'Assemblée nationale

**Intervention de Madame Nelly OLIN,
ministre de l'Ecologie et du développement durable**

**Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Mesdames et messieurs les Maires,
Mesdames et messieurs,**

Je suis heureuse d'être là, effectivement, parce que ce sont des domaines qui m'intéressent, mais qui vous intéressent au premier chef en tant qu'élus locaux. Les discussions de ce matin, vous l'avez dit, et l'actualité est riche en ce domaine, ont porté sur l'eau et les déchets.

Le projet de loi sur l'eau : la bonne nouvelle pour les élus, c'est que le projet de loi sur l'eau est bien inscrit en deuxième lecture à l'Assemblée nationale le 30 novembre, et je dirais que le vote définitif de cette loi tant attendue est bien annoncé pour le 20 décembre.

Je dois dire que j'ai largement été aidée par mes amis parlementaires pour vraiment trouver ce créneau dans le calendrier, mais je crois qu'il était important, après qu'elle ait été longuement négociée, discutée, qu'elle arrive.

Elle nous donne les outils nécessaires pour la réalisation des objectifs environnementaux, et je rappelle la principale chose, la directive cadre sur eau. Elle répond à de nombreuses questions qui sont venues tant des élus que des usagers de l'eau.

C'est un projet de loi qui inscrit le droit à l'eau dans le code de l'environnement, et qui donne ainsi à la France un véritable cadre législatif dans lequel s'inscriront les diverses dispositions qui seront prises pour la mise en œuvre de ce droit à l'eau, tant sur le plan législatif qu'au niveau local, et notamment dans l'action des services publics de distribution d'eau et d'assainissement.

Il y a eu un débat, je dois vous le dire concernant l'eau gratuite pour tous : je ne suis pas, je dois vous le dire, pour cela ; quand on peut payer l'eau, il faut la payer, et quand on ne peut le faire, effectivement, c'est là où l'on fait jouer le volet social. Mais l'eau gratuite pour tous, je pense que c'est vraiment de la démagogie, et c'est pour cela que je n'ai voulu que ce soit inscrit.

Etat, collectivités locales et établissements publics auront à prendre en compte ce droit d'accès à l'eau, ce qui est important, dans la définition de leurs actions et dans leurs modalités d'intervention, puisque cela relève de leurs compétences.

Ils contribueront à la mise en œuvre de ce droit par les dispositions prises pour l'accès à l'eau, et notamment en ce qui concerne le paiement des factures pour les personnes qui sont en situation de précarité.

La loi portant engagement national pour le logement – et je rappelle que j'y avais beaucoup travaillé, lorsque j'étais ministre chargé de l'égalité des chances et de la lutte contre la pauvreté – interdit, je tiens à le rappeler, les coupures d'eau en période hivernale pour les plus démunis, et je crois que c'est justice, parce que l'eau, c'est quand même la vie.

Le projet de loi complète le dispositif en facilitant l'accès à l'eau pour les foyers les plus modestes : suppression des cautions, ce qui est extrêmement important, et des dépôts de garantie ; ceux qui l'ont déjà fait seront remboursés.

En réponse aux demandes de donner des informations sur les prix, les caractéristiques et les performances des services, un observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement sera mis en place par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, l'ONEMA. Je rappelle que cet organisme se substituera au CSP (Conseil supérieur de la pêche), qui aujourd'hui, il faut le savoir, se trouve en difficulté, et je pense que c'est une bonne chose que de renforcer ce service, et d'avoir une homogénéité dans la gestion.

Il diffusera, cet ONEMA, des données sur les services, des analyses, les repères, en direction des collectivités, aussi bien pour les collectivités, les consommateurs que les gestionnaires.

L'Office s'appuiera sur l'analyse des rapports des maires sur le prix, la qualité du service – je rappelle que ces rapports sont obligatoires et, conformément à la loi BARNIER, publiés chaque année.

En ce qui concerne la gestion des services, le projet de loi demande de préciser dans les contrats de délégation, les sommes perçues pour le renouvellement patrimonial, ainsi que le programme des travaux correspondants.

Je rappelle que si des travaux initialement prévus ne sont pas réalisés au terme du contrat, les sommes correspondantes devront être reversées au budget de l'eau ou de l'assainissement. Et avant la fin du contrat, les plans de réseau et les supports techniques nécessaires à la facturation de l'eau seront à remettre par le délégataire à la collectivité délégante.

Disposition qui contribue aussi, et ainsi, au libre choix du mode de gestion par la collectivité – et ça me semble être un élément important – le projet de loi précise et complète enfin les dispositions en vigueur en ce qui concerne l'assainissement non collectif. Je rappelle que les communes ont, depuis la loi sur l'eau de 1992 – celui fait effectivement plus de 10 ans – la responsabilité du contrôle des assainissements non collectifs.

Le projet de loi leur donne la possibilité de choisir si elles exercent cette compétence directement, en régie ou en délégation de service public, ou si elles le font en contrôlant le diagnostic de conformité réalisé par des entreprises agréées à cet effet. Donc on laisse libre choix, et je pense que c'est important que les élus aient la possibilité de ce choix, à condition qu'on sache, derrière, que le travail a été fait. Je précise que ce choix est celui de la commune, et en aucun cas celui du propriétaire du système d'assainissement.

Cette loi permet également de mettre en place les solidarités nécessaires envers le monde rural : le Parlement a notamment souligné les efforts nécessaires en matière d'alimentation en eau et d'assainissement.

Je rappelle que dès 2005 les moyens des agences de l'eau ont été accrus de 75 millions d'euros par an, pour mettre en place des interventions spécifiques en faveur du milieu rural, en complément des aides habituellement apportées par les agences en application de leur programme d'intervention.

Le projet de loi sur l'eau fait plus que doubler la dotation annuelle de solidarité envers les communes rurales, en portant ce fonds à 1 milliard d'euros sur la période qui va de 2007 à 2012.

Vous voyez donc que si on a pu regretter un certain désengagement, force est de constater qu'aujourd'hui ce n'est pas le cas, puisque 1 milliard d'euros, c'est quand même une somme conséquente pour répondre aux besoins.

En conclusion sur ce sujet, je voudrais évoquer la succession et la persistance de périodes de sécheresse – nous en sommes à la troisième année – je dois vous dire que malgré les quelques pluies que vous avons, les nappes phréatiques ne se sont pas reconstituées, et que pour certaines régions, elles sont plus que basses. Par conséquent, nous repartons aujourd'hui avec un déficit qui ne pourra pas être comblé, quelle que soit la pluviométrie que nous pourrions avoir. Donc il est temps, je pense, que nous prenions chacun les mesures qui s'imposent, et que nous pensions que l'eau est devenue un bien rare, et que nous ne pouvons pas dilapider ce bien.

Le projet de loi comporte des dispositions pour gérer les prélèvements diffus, qui ont été complétées par des mesures en faveur de la récupération des eaux de pluie – et je suis tout à fait preneur de cela ; je pense qu'il est temps que nous revenions à des modes de vie et à des pratiques qui étaient des bonnes

pratiques, et qu'on a eu tendance à oublier, et bien sûr en veillant à donner aux collectivités l'outil nécessaire pour contrôler ce développement de ressources alternatives.

Je dirais que la situation, finalement, nous pousse à avoir d'autres réflexions approfondies sur ce sujet.

Donc, chacun sait que l'eau est indispensable à la vie, qu'elle constitue en tout cas une matière première indispensable à de nombreuses activités, et nous devons donc travailler pour rétablir durablement – et ça je tiens vraiment à le dire et à le redire – l'équilibre entre l'offre et la demande.

Nous n'y sommes pas encore, et il ne faudra pas s'étonner, si nous n'avancions pas plus dans ces domaines, d'avoir à certains moments des ruptures d'approvisionnement.

En matière agricole, je ne crois pas à une solution universelle. Nous devons, en tout cas, combiner plusieurs approches complémentaires les unes des autres, et qui peuvent s'appuyer notamment sur l'organisation collective des irrigants. Je pense qu'un vrai travail a été fait de ce point de vue, et je salue ce travail, parce que le monde agricole est souvent montré du doigt ; je dois dire que le monde agricole depuis trois ans, et en tout cas depuis un an et demi que j'ai pris mes fonctions, a fait des efforts.

On l'a vu dans l'irrigation, même si tout n'est encore parfait ; on l'a vu dans les cultures de maïs – sur deux ans elles ont reculé de 20 % dans certains secteurs et de 40 % dans d'autres secteurs.

Je pense qu'on ne peut pas stigmatiser le monde agricole qui a aussi besoin de vivre, dans des conditions parfois extrêmement difficiles, et par conséquent je tiens à saluer son engagement dans ce combat par rapport au problème de l'eau.

Nous avons engagé en 2006 une expérimentation dans dix bassins versants, qui doit nous faire réfléchir aussi sur l'adéquation de notre système de culture actuel. Je dois vous dire que j'ai demandé aux scientifiques de commencer à rechercher quelles seraient les cultures pour demain, par rapport aux changements climatiques, puisque vous savez que les premiers pays touchés vont être ceux de l'Afrique, mais que nous connaissons dans quelques années chez nous les climats d'Afrique du Nord, et que par conséquent les cultures que nous avons aujourd'hui ne seront pas forcément celles de demain. Prévoir, c'est aussi gérer, et c'est pour cela qu'avec mon collègue Dominique BUSSEREAU nous avons formulé ces demandes de recherches.

Je sais aussi pouvoir compter sur les collectivités pour faciliter au plan local la mise en place de la gestion équilibrée ; on le voit, les comités de sécheresse travaillent bien, et c'est parce que tout cela a été mis en place que nous avons pu gérer les crises.

Sur l'eau, j'en ai terminé, et je suis la plus heureuse des ministres, de vous dire qu'enfin cette loi sera votée le 20 décembre ; je vous assure que je finissais par m'interroger, mais quelqu'un a dit « quand il y a la volonté, il y a le chemin », eh bien le chemin, je crois que c'est tous ensemble qu'on a réussi à le faire.

Second sujet évoqué ce matin, les déchets, et notamment la mise en place de filières de traitement. On est de ce point de vue au cœur de l'actualité : nous consommons, nous produisons trop de déchets. Nous en sommes à 360 kg par an et par habitant. Les objectifs que nous nous sommes fixés, c'est de revenir à 250 kg d'ici 5 ans, et 200 kg d'ici 10 ans.

Je rappelle que la ministre n'est pas là pour décider à la place des élus, c'est à eux de choisir quel mode de traitement ils veulent. Mais arrêtons aussi de taper sur les usines d'incinération, dont on sait aujourd'hui qu'elles sont aux normes, qu'elles ne produisent plus de dioxines, et qu'elles sont vérifiées. Tant qu'on produira autant de déchets, il faudra bien qu'on trouve encore où implanter des usines de traitement ou des centres d'enfouissement. Donc je voudrais bien que chacun comprenne, et ce n'est pas à vous que cela s'adresse, vous êtes de gens raisonnables, que ou bien on fait des efforts pour avoir

moins de déchets – cela passe aussi par les fabricants et par les conditionnements, c'est clair – ou bien il faudra continuer à avoir des usines de traitement.

Ceci étant le nombre d'usines d'incinération a beaucoup diminué, et il faut se rendre compte qu'il y a eu des efforts importants de faits.

La filière de traitement des déchets d'équipement électrique et électronique – ce qu'on appelle les D3E – vous en avez parlé, a démarré le 15 novembre.

Dans ce domaine difficile, parce que ça fait aussi intervenir un certain nombre d'acteurs, je dirais que chacun a su faire les efforts nécessaires pour assurer le démarrage de cette filière avant la fin de l'année, et ce n'était pas évident.

Je tiens bien sûr à remercier Michel BOURGAIN, président de la Commission consultative, vice-président de l'Association des maires de France, et je peux vous dire qu'il a beaucoup travaillé, qu'il s'est beaucoup impliqué, et qu'il a su faire avancer ce dossier avec efficacité, tout en étant toujours à l'écoute de chacun d'entre vous.

Qui n'a pas connu le problème de ce réfrigérateur, de cette imprimante, dont on n'arrivait pas à se débarrasser... Je pense qu'un grand chemin a été fait, et qu'aujourd'hui nous sommes en état de marche en tout cas pour que les solutions offertes permettent à chacun de pouvoir se « débarrasser » entre guillemets de ces déchets dans de bonnes conditions.

C'est un service que les Français attendaient, avec des conditions incitatives, bien sûr, offertes aux communes, et je pense que c'est bien qu'on se soit engagé sur cette voie.

Je crois aussi qu'il faut bien savoir présenter la ou les filières. Cela, bien sûr, se traduit par un coût, et le consommateur sera bien évidemment informé de ce coût ; mais je crois que c'est aussi une action citoyenne et une action de solidarité.

Je vais peut-être abrégé sur les déchets parce que je crois que vous en avez déjà beaucoup parlé.

Après ces D3E, il y a eu pendant longtemps ce problème de la filière des imprimés non sollicités, cela a duré très longtemps. Nous sommes arrivés à la fin, cela démarrera bientôt, et vous savez que cela évitera un certain nombre de gâchis, parce que je rappelle que chaque foyer reçoit environ 40 kg de ces imprimés qu'il n'a pas souhaité recevoir.

Donc les négociations entre les émetteurs d'imprimés et les collectivités locales sont avancées ; les niveaux de soutien ont été définis, et le décret qui va fixer le barème sera présenté dans quelques semaines au comité des finances locales.

Certains auraient souhaité que le barème soit plus élevé, c'est une prise en compte partielle des coûts qui est prévue, mais je crois que dans ce type de dossier, il faut savoir construire un partenariat, et ceux qui ont exprimé des inquiétudes fortes, que nous avons entendues, au sujet de la pérennité de leurs activités, sont aujourd'hui en phase avec nous.

Je tiens à remercier tous les professionnels qui se sont engagés dans ce dossier, qui n'était vraiment pas simple, mais l'Union des annonceurs, la Fédération du commerce et de la distribution, et une partie de la presse gratuite, parce qu'on a vraiment trouvé un partenariat très constructif.

Et je ne voudrais pas oublier surtout la ténacité de Jacques PELISSARD, qui a porté ce dossier depuis le début, et donc l'aboutissement ne lui est pas étranger, croyez-le bien.

Filière, et Mme FAYARD en a parlé tout à l'heure, du textile usagé : là aussi, l'Assemblée nationale a fait un travail remarquable, et Jacques PELISSARD, qui a présidé un groupe de travail sur le sujet, a déposé avec d'autres parlementaires de nombreux amendements. C'est un enjeu important, il a été explicité suffisamment pour que je n'y revienne pas. Au cours des mois à venir il faudra engager des discussions pour que le démarrage effectif de cette filière ait lieu rapidement.

Comme vous pouvez donc le constater, ces filières sont des véritables moyens qui doivent nous permettre d'une part de valoriser plus – et le mot est important – d'atteindre les objectifs de valoriser 30 % de nos déchets en 2010, et 50 % en 2015. C'est demain, et nous devons tous nous y atteler.

Ces filières, ainsi que le plan de compostage domestique – et je rappelle que cela aussi, c'est quelque chose qui existait du temps de nos grand-parents, qu'on a laissé un peu disparaître, et que je viens de relancer – doivent nous permettre d'atteindre des objectifs ambitieux, et je dirais rejoindre enfin le peloton de tête européen, parce que dans ce domaine, nous n'étions quand même pas très bons.

Pour le reste de nos déchets, il sera nécessaire d'avoir d'autres outils de traitement adaptés, et tout le monde travaille dessus, et le ministère est largement engagé.

Cas des incinérateurs : je tiens aussi à vous remercier de votre implication, et d'avoir fait en sorte que l'échéance du 28 décembre 2005 soit tenue pour la mise aux normes. Ce n'était pas évident, et grâce au travail que vous avez fait, c'est tous ensemble, là aussi, que nous y sommes arrivés.

Bien sûr, cela a nécessité des dépenses importantes, de la part des communes, j'en ai conscience, je sais que cela a été un moment difficile, mais pardonnez-moi de le dire avec beaucoup de gentillesse, nous n'avons plus les moyens d'attendre la dernière minute pour nous mettre aux normes. Je dois vous dire qu'on n'était pas très bons, et au niveau de l'environnement, nous étions marqués à l'encre rouge à Bruxelles. Nous avons pris des engagements, ils sont là, et nous devons les respecter.

Et je dois vous dire que sur les stations d'épuration, j'engage la même démarche de mise aux normes. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il y a des rappels, et ce n'est pas d'aujourd'hui que nous savons qu'elles doivent être mises aux normes ; donc là aussi il y aura une fermeté de ma part ; je pense qu'il vaut mieux que ce soit ainsi plutôt que de payer des amendes colossal, quand on sait le coût par rapport au budget.

Par contre je serai toujours présente pour accompagner les élus dans leurs démarches, les aider à construire, et peut-être les conseiller s'ils en ont besoin : le ministère n'est pas là que pour dire « on va fermer », il est là pour vous aider et vous accompagner, et je souhaitais vous le redire aujourd'hui.

Je pense que j'en ai pratiquement terminé, sauf sur la fermeture des décharges non autorisées, et je crois que nous avons fait là

aussi un travail remarquable : en 2004, un suivi précis a été mis en place ; ce suivi montre que le nombre de sites, qui était de 942 en septembre 2004, est à moins de 400 aujourd'hui. C'est une baisse importante, mais qui n'est pas due qu'à la seule ministre et au seul ministère. Elle est due à l'engagement des acteurs locaux dont vous faites partie. Nous devons redoubler d'efforts pour tenir l'objectif de fermeture des derniers sites au printemps prochain ; c'est bientôt, et un point précis de la situation sera fait à l'AMF, et vous pourrez aussi avoir cela sur le site internet.

Les dépôts pneumatiques sont une véritable plaie sur certains sites : il y a des problèmes de nuisance pour les riverains, il y a des problèmes de possibilité de maladies, et un autre danger qui sont les incendies. Sur les 114 sites qui ont été recensés il y a un an, 33 sont évacués, qui représentaient plus de 50 000 tonnes de pneus usagés.

Il nous faut être vigilants sur la prévention des impacts du traitement des déchets, c'est un point fondamental pour établir la confiance nécessaire dans ce domaine et l'acceptation par la population des moyens de traitement. Je l'ai dit, c'est une difficulté, et il faut que l'on soit raisonnable, et que chacun fasse un effort dans ce domaine.

Des mesures d'accompagnement sont nécessaires pour les communes, vous l'avez dit, pour celles qui acceptent des installations : celles qui le font, oui, et celles qui l'ont fait, oui aussi. L'Assemblée nationale, jeudi, a accepté un amendement

Je voudrais simplement, pour finir, dire aux élus locaux merci pour tous ces efforts que vous avez faits, parce que c'est une charge, c'est un poids, et en tant qu'ancien maire d'une ville de plus de 50 000 habitants, j'ai eu aussi à traiter ces problèmes, et j'ai bien conscience que ce n'est pas toujours facile pour vous.

Rôle essentiel du maire, rôle essentiel de la politique mise en place par le gouvernement, et mon devoir, aujourd'hui, est de vous accompagner dans vos démarches et de vous aider à avoir une politique « éco-responsable ». Je pense que le gouvernement met tous les moyens pour y parvenir, et je sais qu'avec vos moyens, quelquefois faibles, vous avez quand même cette volonté d'avancer, et c'est ensemble que nous relèverons ces défis pour l'avenir.

Merci à vous.

**Intervention de Monsieur Nicolas SARKOZY,
ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire**

**Merci, mesdames et messieurs,
Monsieur le président, cher Jacques,
Cher André LAIGNEL,** s'il me permet - on se voit une fois chaque année, mais j'y tiens ! j'y tiens, c'est utile,
Chère Jacqueline GOURAULT,
Je voudrais d'abord vous féliciter, parce que ce n'est pas mal, votre truc de vote à main levée, comme ça ; je dis au seul abstentionniste que c'est moi qui l'ai vu ! mais enfin, je m'en inspirerai, de ce vote. C'est fantastique, parce que quand c'est vous qui votez à l'unanimité, on dit « quelle marque d'engagement républicain, ils sont unanimes » ; si je faisais ça dans un autre cadre... qu'est-ce que je prendrais ! mais enfin, c'est comme ça, c'est la France...
Ne voyez là que de la jalousie !

Mesdames et messieurs les élus,
la République est aujourd'hui à l'heure des défis, elle est donc naturellement à l'heure des choix. Les échéances électorales qui approchent vont donner lieu à un débat. Il faut souhaiter que ce débat - que vous aurez à organiser - soit le plus large, le plus franc, le plus loyal, le plus fort possible.
En 2002, notre pays en vérité n'a pas pu débattre de toutes les grandes questions qui portent sur son avenir. Chacun en connaît la raison : la présence, au deuxième tour, d'un candidat, et l'absence, au deuxième tour, d'un grand courant de pensée, je veux dire la gauche. Dans une démocratie digne de ce nom, on débat entre la droite, le centre, et la gauche. Ce débat, au deuxième tour, n'a pas pu avoir lieu ; il faudra qu'il ait lieu pour que les Français soient informés des grandes questions, et que chaque candidat puisse dire, face à ces grandes questions, quelles sont ses réponses. Il ne s'agira pas de fuir, il faudra dire ce qu'on pense et ne pas avoir peur. Les Français sont beaucoup plus lucides qu'on ne l'imagine...

Ce débat vous concerne parce que vous avez à l'organiser, je le disais il y a quelques instants, et parce que vous aurez à apporter votre parrainage. Je veux dire d'ailleurs sans aucune ambiguïté que moi je ne crois pas que la démocratie soit autre chose que la possibilité donnée à chaque courant de pensée de défendre loyalement ses idées, surtout si ce ne sont pas les miennes. On ne gagne pas en empêchant les gens de s'exprimer.

On laisse les gens s'exprimer, les Français choisissent, et c'est à la loyale que l'on gagne. Je veux dire de ce point de vue que pour ma part, je souhaite que chacun puisse défendre loyalement ses idées.

Ca ne veut absolument pas dire que je partage le point de vue de certains de ceux qui seront candidats. Cela veut dire simplement que dans une démocratie, il vaut mieux que tous puissent s'exprimer, plutôt que quelques uns, ne pouvant s'exprimer par les urnes, cherchent à s'exprimer par d'autres moyens. C'est un point qui pour moi est extrêmement important ; cela s'appelle le respect de la démocratie et des idées des autres.

Vous m'avez interrogé sur les questions de calendrier électoral ; c'est une affaire que j'ai mûrement réfléchi, sur laquelle j'ai pesé le pour et le contre ; d'un côté l'avantage pour le prochain gouvernement de disposer d'une longue plage de travail sans échéance électorale, de l'autre, l'inconvénient pour les élus de voir le calendrier électoral changé à nouveau. Après avoir mûrement réfléchi à cette question, j'ai décidé que le calendrier des élections municipales, cantonale et sénatoriales ne serait pas modifié, et qu'on en reste au calendrier que nous avions prévu.

Je vous devais cette réponse. Je n'ignore nullement les avantages ou les inconvénients. D'ailleurs vous-mêmes, qui êtes des élus, vous savez parfaitement que chaque décision que vous prenez comporte son lot d'avantages et son lot d'inconvénients. D'ailleurs, s'il n'y avait que des avantages, ce

n'est pas une décision, c'est une évidence. Pour une décision, on pèse le pour et le contre. Mais vous ne pouviez pas rester dans l'incertitude, c'est une question de respect.

L'an dernier, je vous retrouvais ici même, alors que la France sortait de trois semaines d'une grande épreuve, ce qu'on a appelé « les émeutes urbaines ». Chacun garde en mémoire ce qui s'est passé ; je veux d'ailleurs une fois de plus rendre hommage aux forces de l'ordre républicaines, policiers et gendarmes, qui ont pu faire respecter la loi et procéder à l'interpellation de 7 000 individus sans qu'au cours de 27 nuits d'émeutes il y ait eu de morts, ni du côté des émeutiers, ni du côté des forces de l'ordre. Peu nombreux sont les pays qui peuvent être si fiers de la maîtrise et du professionnalisme des forces de l'ordre. Tous les pays ont connu des émeutes - celles de Birmingham en Angleterre, celles de Los Angeles... -aucun ne peut dire « après tous ces événements, il n'y a pas eu de morts ». Et on le doit au professionnalisme et au calme de femmes et d'hommes qui ont pris à ce moment là beaucoup de risques.

Mais enfin, mesdames et messieurs, comment une telle violence est-elle possible ? Et qu'est-ce qui se passe donc dans notre société pour qu'on en arrive à cela ? Si je fais le lien avec le projet que je défends en ce moment même - et sur lequel je vais revenir - à l'Assemblée nationale, c'est parce que pour moi, ce ne sont pas les hasards du calendrier qui me conduisent à faire ce lien. Si la France a pu être confrontée à une telle violence, et, disons les choses, à des actes d'une telle cruauté, d'une telle gravité - j'emploie le mot - d'une telle barbarie parfois, c'est parce que jamais, dans l'histoire de notre République, nous n'avions réussi à nous mettre d'accord sur ce que signifie une politique de prévention.

Il y a eu un grand débat entre les différents courants politiques. Faut-il tout expliquer, au risque de tout excuser, faut-il tout sanctionner, pour mieux prévenir ? Mais la prévention de la délinquance en elle-même, le concept n'a jamais été défini - j'en vois même les difficultés - et jamais un projet de loi n'a été déposé.

C'est une affaire extrêmement complexe, parce que personne ne peut dire qu'il sait certainement ce qui va éloigner un jeune qui dérive du chemin de la délinquance. C'est une affaire très complexe parce que notre société révèle de grands conservatismes.

Ainsi, en 1945 on vote une ordonnance sur les mineurs, et je vois bien - et je les respecte - tous ceux qui ont peur de toucher à cette ordonnance. Pourtant, qui ici peut me dire qu'un jeune mineur de 2006 réagit de la même façon qu'un jeune mineur de 1945 ? Qui ici peut contester l'idée que nous avons en France, sur le territoire de la République, des mineurs de plus en plus jeunes, de plus en plus violents ? Comment fait-on pour éviter ce déchaînement de la violence ?

Ce qui s'est passé avec cette jeune Mama GALLEDU, à Marseille : jamais la victime n'a autant ressemblé à ses bourreaux. Mais je pose la question : le fait d'être brûlé sur 62% de son corps par des mineurs change-t-il quelque chose pour la victime ? Aurait-elle souffert davantage si elle avait été brûlée par des majeurs ?

Le lendemain, les services de police arrêtent des mineurs qui mettent le feu à un bus à Lille. En garde à vue, que disent-ils aux services de police judiciaire ? « nous voulions faire comme à Marseille ».

Je pose la question : en refusant de voir qu'un certain nombre de mineurs dans notre pays ont le sentiment de l'impunité, en refusant de les sanctionner à la hauteur de la gravité des faits commis, je dis qu'on prend le risque d'être complice d'une évolution de notre société vers une violence de plus en plus grande parce qu'on n'a pas le courage de dire assez tôt : « ça

suffit, la société n'est pas décidée à le tolérer ». Et je veux dire à André, et à Jacqueline, s'ils me le permettent : nous n'appartenons pas au même courant politique, et je respecte les courants politiques auxquels ils appartiennent. Mais demain, quel que soit le gouvernement qui sera à la tête de notre pays, ces mineurs, cette violence à laquelle je suis confronté, tous vous y serez confrontés. Vous ne croyez quand même pas qu'elle va s'évanouir d'un coup de baguette magique ?

Quand un jeune dérive, si à temps, la société ne dit pas « ça suffit », et sanctionne, alors il croit qu'ils peuvent continuer ! A quoi servent les procédures d'ammonestation sur un jeune de 17 ans qui a commis 25 agressions ? Ces admonestations ne servent à rien ! Si, à quelque chose : à décrédibiliser la société et à laisser penser à ce mineur qu'il peut tout faire et tout se permettre.

Je veux dire que la première des préventions est la certitude de la sanction. Si on n'accepte pas la certitude de la sanction, on ne prévient rien du tout. Je peux d'ailleurs que ce raisonnement soit le même pour les multirécidivistes : dans toutes vos communes, vous connaissez dans les tribunaux des individus qui reviennent pour les mêmes faits : 50% des crimes et délits sont le fait de 5 % des délinquants. Eh bien je demande que lorsqu'on revient 20 fois devant le même tribunal correctionnel pour les mêmes faits, la 21ème on ne soit pas puni pour ce qu'on a fait la 21ème fois, mais pour l'accumulation des fois où on est venu sans comprendre que la société ne pouvait plus accepter que vous continuiez à empêcher les autres de vivre. C'est cela que je demande !

Et c'est la raison qui me fait poser la question des peines plancher. Qu'est-ce que ça veut dire, une peine plancher ? C'est la certitude, pour un multirécidiviste, que la prochaine fois, il risque gros. Si la fois suivante il pense qu'il ne risque pas plus que les fois précédentes, pourquoi voulez-vous qu'il ne le fasse pas ?

On me dit « attention, cela risque de remettre en cause l'individualisation des peines ». Je crois à l'individualisation des peines. Mais je ne vois pas pourquoi une peine « plafond » respecte l'individualisation des peines, la liberté de décision du juge, et une peine « plancher » l'empêcherait ? Est-ce que vous connaissez beaucoup de maisons où il y a un plafond et pas de plancher ? Remarquez, je préfère ça que l'inverse.

Je veux simplement dire que je respecte la liberté de décision du juge, mais que le juge est là pour appliquer la loi, et le législateur est là pour se faire l'écho des préoccupations du peuple souverain qu'il représente, et mon point de vue, c'est que les préoccupations du peuple souverain qui est représenté, qu'il soit de gauche ou de droite, c'est que ceux qui commettent les actes les plus graves à répétition, la société leur dise « maintenant ça suffit ; nous n'acceptons plus, parce que ce que nous voulons, c'est qu'on fasse toute leur place à ceux qui se lèvent tôt le matin, et non pas à ceux qui n'ont comme seule ambition que d'empêcher les autres de vivre ! »

C'est un grand sujet de débat, et c'est un débat qui ira bien plus loin, bien plus loin que la seule question de la gauche ou de la droite. C'est le débat qui opposera ceux qui pensent qu'il n'y a rien à faire et ceux, dont je suis, qui pensent qu'il y a toujours quelque chose à faire.

Si je voulais résumer les choses, je crois que notre société ne doit pas tomber dans l'explication à tout prix. Quand on s'apprête à tout expliquer, spécifiquement l'inexplicable, c'est qu'on s'apprête à tout excuser, et notamment l'inexcusable. Je voudrais vous faire réfléchir là dessus. Et c'est la raison pour laquelle j'ai amené le projet de loi sur la prévention de la délinquance.

Là, il y a un débat et parlons en entre nous : le maire ! J'ai voulu que le maire soit le pivot de la prévention de la délinquance.

D'abord je pose une question : si ce n'est pas le maire, qui, je dis bien, qui pourrait être le pivot de la lutte pour la prévention de la délinquance ?

Je prend des exemples :

Qui peut le mieux repérer lorsqu'un enfant ne va plus à l'école ? L'absentéisme scolaire est un fléau dont nous n'avons pas pris suffisamment la mesure. Un enfant qui ne va pas à l'école

systématiquement, et des parents qui ne signalent pas que cet enfant va à l'école, c'est un enfant qui dérive, c'est un enfant qui risque d'être soumis à la loi de la rue, c'est un enfant qui voit son avenir gâché.

Si la société ne réagit pas, alors j'accuse la société d'être complice par laxisme, par démission ou par naïveté, d'un enfant qui dérive. Or les maires aujourd'hui n'ont en rien les moyens de lutter contre l'absentéisme scolaire.

Qui connaît le mieux, dans chacun de vos quartiers, les familles en difficulté – pardon, les vraies familles en difficulté, pas celles qui viennent dire qu'elles sont en difficulté, celles qui sont bien souvent plus en difficulté et qui ne le disent pas. Parce que dans toutes vos communes il existe de vraies détresses, et que bien souvent ce sont toujours les mêmes qui viennent vous demander ; et ceux qui viennent vous demander, ce ne sont pas toujours ceux qui en ont le plus besoin. Est-ce que cette réalité vous ne l'avez pas connue ?

Et dans les cantines scolaires, quand il y a des demandes de réduction, et que vous demandez si on respecte ou pas le quotient familial, est-ce que ça ne vous est jamais arrivé d'être consterné de voir que la famille qui est la plus modeste et la plus en difficulté n'est pas toujours celle qui demande alors qu'elle en a besoin, mais que bien souvent celle qui proteste le plus, c'est celle qui n'en a pas besoin ? C'est une réalité que j'ai voulu également dénoncer, mais ce sont les maires qui connaissent cela, parce que les maires au quotidien voient dans leur commune ce qui se passe.

Alors j'ai donc souhaité que les maires aient les moyens d'exercer ce rôle. Et en toute bonne foi, je ne voyais pas qui d'autre pouvait remplir ce rôle.

Que vous faut-il pour remplir cette mission ?

D'abord j'ai voulu que vous ayez l'information.

Parlons-en de l'information : quand je suis devenu ministre de l'Intérieur, en 2002, déjà, j'ai été très étonné que le localier, le journaliste du journal local, soit mieux informé de la réalité des agressions sur votre commune que vous, élus du suffrage universel. Eh bien je n'accepte pas cela ; les maires doivent être informés de ce qui se passe sur le territoire de leur commune. Et je sais bien que malgré le décret de juillet 2002 il y a encore des commissaires de police ou des brigades de gendarmerie qui n'ont pas compris que dans la République, c'était davantage naturel et normal d'informer le maire de ce qui se passe en terme de sécurité sur sa commune que d'informer le journaliste local. Je ne veux pas me mettre mal avec le journaliste local, mais enfin, il n'est pas anormal que le maire découvre autrement qu'en lisant le journal ce qui se passe dans sa commune.

Mais je crois qu'il faut aller plus loin, et j'ai demandé, dans ce projet, non seulement que vous connaissiez les infractions commises dans votre commune, que vous, les maires puissiez demander au procureur de la République quelles suites ont été apportées par la justice à des événements qui se produisent dans votre commune.

Eh oui ! eh oui ! La moindre des choses, c'est quand même qu'un maire puisse savoir pourquoi un délinquant notoire, auteur présumé d'une infraction qui lui a été signalée, arpente en apparente impunité les rues de sa commune. Et je souhaite que la transparence soit la transparence pour tout le monde : quand un événement se passe dans votre commune, vous devez pouvoir demander au procureur de la République sans qu'on vous impose le secret de l'instruction – ce qui s'est passé, quelle est la suite qui a été donnée – parce que si on vous donne cette information, c'est parce que vos concitoyens vous la demandent.

Sur un autre plan, si on veut vraiment que les maires puissent prévenir la délinquance, alors il faut qu'ils puissent agir sur l'assiduité scolaire. Chacun sait que la déscolarisation, c'est la première étape, souvent, vers la délinquance.

Aujourd'hui on demande au maire, qui est responsable du recensement des enfants en âge d'être scolarisés, de remplir une mission qu'il ne peut pas assurer parce qu'il ne reçoit pas les informations nécessaires. Eh bien je veux que vous puissiez

centraliser toutes les informations nécessaires, et notamment que l'inspection d'académie et la caisse d'allocations familiales vous communiquent ces informations, de façon à ce que vous puissiez savoir dans votre commune s'il y a des enfants dont vous devez assurer le recensement qui ne vont pas systématiquement à l'école, parce que c'est votre devoir d'être informés de ce qui se passe dans votre commune.

C'est quand même normal de donner aux maires ce pouvoir ! Si je ne le donne pas aux maires, à qui vais-je le donner ? Qui en aura la légitimité ?

Deuxième élément, après l'information : la coordination ; Oserai-je une idée, qui peut-être qui peut-être ne fait pas consensus, mais j'y crois tellement !

En France, dès qu'il y a un problème, on dit « il n'y a pas assez de moyens, il n'y a pas assez d'argent, il n'y a pas assez de monde » – enfin, je parle pour ceux qui sont en dehors de la salle, parce que chez vous, on ne doit jamais dire ça – y compris vos concitoyens, quand ils vous voient.. Plus de monde, plus de moyens, avec moins d'impôts. Monsieur le maire, madame le maire, surtout n'augmentez pas les impôts... mais il faut plus de monde dans l'école, il faut plus de monde dans les services... Moi je vais avoir le courage de dire une chose : ce n'est pas toujours une question de moyens. Il y a aussi une question de coordination.

Je me souviens de ce petit de Strasbourg qui est mort martyrisé par les coups de sa famille : il y avait 9 travailleurs sociaux qui le suivaient. 9 ! Je ne mets en cause le dévouement des travailleurs sociaux, qui est remarquable. Ce que je mets en cause, c'est qu'entre ceux qui dépendent de la commune, ceux qui dépendent du département, ceux qui dépendent de telle ou telle administration, il y a besoin d'un coordonnateur, pour être assuré qu'on a toutes les informations et qu'on peut porter secours à un enfant en danger : c'est le maire qui désignera librement un coordonnateur.

Parce qu'avec tout ce monde au chevet de toute cette population, il faut qu'on puisse se parler. Je connais l'histoire du secret professionnel ; le secret professionnel, je le respecte. Mais permettez-moi de vous dire que le secret professionnel ne pèse pas lourd quand il s'agit de porter secours à un enfant en danger . Et j'ai voulu que le maire puisse réunir tous les travailleurs sociaux qui se penchent sur le cas d'une famille en situation difficile. Pour en assurer la coordination, il désigne un coordonnateur, et je veux que ce coordonnateur puisse donner au maire la totalité des informations dont celui-ci a besoin pour assurer ses responsabilités et sa mission. Et je crois que personne ne peut le regretter.

Alors on me dit « mais attention, Nicolas, ne fais surtout pas du maire un shérif ou un procureur ». Eh bien je vous demande de regarder mon texte ; dans votre motion, il y a une phrase qui dit « aucune mesure de substitution du maire vis à vis de la police ou de la justice ». Je signe ! Il n'y en a aucune. Ce n'est pas le maire qui doit se substituer à la police ou à la justice. Mais je veux aussi que le maire ait l'information et la coordination. Donc vous ne deviendrez ni des shérifs, ni des procureurs, ni des juges, mais vous aurez les moyens de savoir ce qui se passe dans votre commune et de saisir les autorités responsables pour les mettre devant leurs responsabilités.

Le troisième élément indispensable, c'est que le maire doit pouvoir passer le relais à d'autres autorités, et bien souvent, notamment dans de plus petites communes, on se trouve avec des élus qui ont sur les bras le problème d'une famille ou d'un enfant extrêmement difficile, et qui ne savent pas à quel saint se vouer, parce que tout le monde n'a pas une batterie de collaborateurs, parce que tout le monde n'a pas des collaborateurs de tellement haut niveau qu'ils sachent parfaitement sur quel bouton appuyer, à quelle porte frapper !

Eh bien le texte prévoit que le maire aura le droit de saisir l'autorité judiciaire, mais aussi le directeur de la caisse d'allocations familiales, quand il y a un problème. Parce que bien souvent, et les maires qui sont ici le savent, quand vous demandez quelque chose à certaines

administrations, est-ce qu'on vous répond tout de suite ? Est-ce qu'on se met à votre disposition ? Est-ce qu'on fait une petite courbette pour dire « mais bien sûr madame le maire » ? Ou est-ce qu'on met 6 mois à répondre à vos courriers, parce qu'on pense, quand on y répond, « après tout qu'il se mêle de ce qui le regarde ».

Eh bien moi je dis que quand il y a une famille en détresse dans une commune, ça regarde le maire, et que le maire doit pouvoir tirer les sonnettes de façon légitime, prévue par la loi, pour exiger une réponse à la question qu'il pose au nom de la population qu'il représente. Voilà la philosophie du texte que j'ai voulu défendre devant vous.

Prenons l'exemple des allocations familiales : je veux assumer mes responsabilités aussi, et dire les choses telles que je les pense.

Les allocations familiales, ce n'est quand même pas un sujet tabou ; elles sont le produit du travail des Français ; nous devons aux Français de rendre compte de la façon dont elles sont utilisées ; pour avoir droit aux allocations familiales, il faut produire un certificat de scolarité ; quand l'enfant ne va pas à l'école, il n'y a pas de certificat de scolarité.

Si l'enfant ne va pas à l'école, et si la famille ne le signale pas, eh bien je demande que le maire puisse (saisir le directeur de la caisse d'allocations familiales pour poser la question de la mise sous tutelle des allocations familiales, voire dans certains cas de leur suspension, parce que les allocations familiales, ça sert à aider les familles à assurer l'éducation de leurs enfants ; quand il n'y a pas d'éducation des enfants et quand il y a démission des familles, il faut mettre la famille devant ses responsabilités ; ou alors, on est décidé à renoncer : je ne suis pas décidé à renoncer. Voilà ce que je propose dans le texte, et il me semble qu'on le doit aux Français qui travaillent dur.

Alors j'ai bien entendu le président PELISSARD, comme André LAIGNEL : vous avez déposé un certain nombre d'amendements. Ces amendements, je les accepterai dans le cadre du débat à l'Assemblée nationale, et les amendements préparés par l'Association des maires de France, je le dis ici, seront acceptés, notamment sur le Conseil des droits et devoirs des familles.

Un mot, là-dessus :

Le Conseil des droits et devoirs des familles n'est pas une idée qui m'est venue comme ça ; ce n'est pas une lubie. Il se trouve que, circulant quasiment tous les jours en France, j'ai pu constater que beaucoup de maires, confrontés à une famille qui cause des troubles de voisinage, à une famille qui a démissionné sur la scolarité de ses enfants, convoquent la famille pour lui faire une remontrance, ou tout simplement pour créer les conditions d'un dialogue.

Chacun fait dans son coin, sans aucune base juridique ; aucune. J'ai voulu donner une base juridique au Conseil des droits et des devoirs pour que ceux d'entre vous qui veulent avoir un lieu, avant que ça aille trop loin, ou que ça aille trop mal, pour reconnaître et recevoir ces familles, puissent le faire. C'est quand même le rôle du législateur et du gouvernement de prévoir un cadre.

Après, faites ce que vous voulez du cadre. Et ceux qui ne voudront pas avoir un Conseil des droits et des devoirs des familles dans leur commune, eh bien, personne ne peut les obliger à l'avoir ! Mais que eux qui le veulent puissent l'avoir dans des conditions juridiques stabilisées, et non pas laissés seuls face à une famille qui refuserait de venir, ou face à un procureur de la République – j'en ai vu – qui vous ferait le reproche de vous occuper de ce qui ne vous regarde pas.

Et c'est ce que la loi, me semble-t-il, prévoit.

Alors, un dernier mot sur un sujet difficile, qui est la question des gens du voyage.

Là aussi, je suis désolé, il y a des gens que ça dérange, qu'on parle de ces sujets. Mais moi, ce qui me dérange, c'est quand on n'en parle pas.

Les gens du voyage ont les mêmes droits que les autres. Mais je veux dire très simplement et très calmement qu'ils ont les mêmes devoirs que les autres. Que les gens du voyage ont une liberté, que cette liberté je ne veux en aucun cas la gêner, que je

suis même dans mon rôle en la protégeant, mais que la liberté des gens du voyage s'arrête où commence la liberté de ceux qui ne sont pas des gens du voyage et qui n'ont pas à accepter de voir leur terrain envahi, qu'il s'agisse d'un terrain public ou d'un terrain privé.

Et vous seriez surpris – parce qu'il y a le débat politique, n'est-ce pas André, et puis il y a les courriers que je reçois – crois-moi, je reçois autant de lettres d'élus de gauche pour se plaindre de l'envahissement d'un village ou d'une ville par des caravanes avec les habitants qui viennent en disant : « je ne comprends pas, monsieur le maire : moi vous m'obligez à bien garer ma voiture et vous me mettez une contravention si je ne la gare pas bien ; pourquoi, quand on vient à 80 caravanes, on peut se mettre n'importe où dans votre ville ou dans votre village sans que l'Etat et vous ne faites rien ».

Je le dis, ce n'est pas une question de droite ou de gauche, c'est une question d'ordre républicain. J'ai donc proposé – et je le ferai voter – que, après une mise en demeure, le préfet pourra, dans un délai de 24h, faire procéder à l'évacuation forcée des caravanes en situation illégale.

Parce que, là aussi, je suis très respectueux de tout le monde, mais ma façon de respecter tout le monde, c'est de dire les choses telles qu'elles sont. Les maires dépensent des fortunes en frais judiciaires et notamment en frais d'avocat – je peux trouver cela sympathique pour des raisons personnelles – mais surtout, compte tenu de la longueur des procédures, entre le moment où on saisissait le juge, les autres partaient, et on se retrouvait avec une situation où le droit était totalement bafoué ; désormais c'est le tribunal administratif qui sera compétent pour le recours ; et le recours, je l'ai encadré dans un délai de 72h.

Je me résume : dans les 24h, le préfet fera évacuer, et le recours sera statué dans un délai de 72h. Force sera restée à la loi, c'est ma conception de la République. Ne voyez aucune stigmatisation, ne comprenez aucun amalgame, c'est simplement la règle républicaine : on a tous les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Mesdames et messieurs, j'en viens à la question de l'égalité des chances que vous évoquez.

Mais moi je suis le premier à me préoccuper de cela. Mais ce qui me préoccupe plus que tout, c'est une République qui deviendrait une République des droits virtuels : les droits dans les discours, mais dans la réalité, les inégalités réelles. Ce n'est pas un petit sujet, dans un pays où la moitié des Français ne votent plus, dans un pays où ¼ de ceux qui votent, votent pour l'extrême gauche ou pour l'extrême droite.

Et la réflexion que je pose : comment faire reculer les injustices dans notre pays ? je pense que nous devrions, nous, les responsables, promettre moins de nouveaux droits et nous assurer de la réalité des droits qui sont promis.

Vous savez, je ne crois pas que la République, ça consiste à donner la même chose à chacun, pour une raison simple – je parle des territoires comme des individus : c'est que sur la ligne de départ de la vie, il y en a qui partent de plus loin que d'autres, et que la République doit aider davantage ceux qui partent de plus loin. Que sur la ligne de départ de la vie, il est des territoires qui ont besoin d'être aidés davantage que d'autres, parce que sans l'aide de l'Etat, ces territoires n'ont aucun avenir.

La République, ce n'est donc pas de donner la même chose à chacun, la République, c'est de donner à ceux qui en ont le plus besoin davantage qu'aux autres. C'est cela, la République ! Et c'est cela que j'ai appelé « la discrimination positive à la française ». Pourquoi ? Non pas en fonction de critères ethniques – les critères ethniques sont tout à fait étrangers à la logique républicaine qui est la nôtre – mais en fonction d'une conviction : c'est que dans notre pays on ne peut être ferme que si on est juste.

Et pour être juste, il faut donner à chacun selon son mérite. Et c'est ce qui me fait dire que quand on travaille plus que les autres, il est normal de gagner davantage que les autres. C'est ce qui me fait dire que quand on met ses enfants à l'université ou

à l'école, si on donne le diplôme à tout le monde, on est injuste à l'endroit de celui qui a travaillé, en donnant à celui qui n'a rien fait le même diplôme qu'aux autres.

Et c'est ce qui me fait dire que la démocratisation de l'enseignement, ça ne doit pas consister à baisser le niveau du diplôme pour le donner à tout le monde, cela doit consister à hisser tout le monde au niveau de l'excellence. Parce que si, pour donner le bac à tout le monde, on baisse le niveau du bac, on ne donnera rien à vos enfants, et on ne les prépare pas à la vie de demain.

Un mot encore sur la laïcité ; la laïcité, principe fondateur de notre République.

La laïcité, ça veut dire quoi ?

Que nous avons nos traditions, nos règles ; nos règles de séparation entre les religions d'un côté, et de l'autre l'Etat, les collectivités. Nous ne sommes pas un Etat confessionnel ; la laïcité, cela consiste à dire à tous ceux qui viennent en France qu'ils sont les bienvenus, pour peu qu'ils respectent nos lois, nos valeurs, nos coutumes et nos traditions, et que s'ils ne veulent pas les respecter, ils ne sont pas obligés de se voir infliger les lois françaises. Mais que nous, nous n'avons pas l'intention de changer de lois pour nous adapter à ceux qui voudraient que nous changions.

Mais reste posée la question, qui reste ouverte, Jacques, et que nous devons poser en toute bonne foi et en toute honnêteté. Parce que si vous applaudissez ce que je viens de dire, vous devez être attentifs à ce que je vais dire.

Fermeté et justice ; parce que je veux poser la question qui consiste à débarrasser la France de l'argent de l'étranger ; je veux poser la question qui consiste à ne pas subir sur notre territoire national des imams qui viennent de l'étranger et qui ne parlent pas un mot de français, alors que je préférerais en avoir qui parlent français, qui connaissent nos règles et qui les respectent.

Je ne dis pas que j'ai la solution à cette question, je dis qu'elle se pose. Pourquoi ? Parce qu'on doit être ferme, mais qu'on doit aussi être juste. Et que ce n'est pas juste qu'un certain nombre de nos patriotes soient condamnés à prier dans des caves ou des garages, et le ministre de l'intérieur que je suis peut vous dire que les problèmes que nous avons ne viennent pas des lieux de culte officiels, ils viennent des lieux de culte clandestins. Et vous ne résoudrez pas un problème en refusant d'en débattre. La laïcité doit rester le cœur de la République, mais la réflexion sur la justice – que chacun ait sa place – est une réflexion que les maires doivent saisir pour savoir comment éviter de se retrouver confrontés à ce que je vois quotidiennement, un maire qui m'écrit ou qui vient me dire : « il y a un lieu de culte, je ne sais pas ce qui s'y passe ; il est en train de se transformer, il donne lieu à des querelles, et comme les locaux ne m'appartiennent pas, comme je ne peux pas y mettre mon nez, je ne sais pas ce qui s'y passe ».

Cette question là, je sais bien qu'y compris dans cette salle, il y a des maires qui l'ont connue et qui l'ont affrontée.

Jacques, je demande donc que l'Association des maires de France réfléchisse à cela : comment on débarrasse certaines religions de France d'influences étrangères qui font faire des choses qui ne sont pas conformes à l'idée que nous nous faisons de la laïcité et des valeurs républicaines. Je vois que ce n'est pas facile, car on me reproche d'avoir fermé des lieux de culte sur la plate-forme aéroportuaire de Roissy, et d'avoir fait enlever des badges à telle ou telle personne. Mais, mes chers amis, comprenez-moi bien : pour être ferme, il faut être juste. Et je veux être celui qui porte le langage de la fermeté, parce que je crois que la République doit être défendue, mais la fermeté sans la justice, ce n'est pas une fermeté qui pourra durer.

Voilà pourquoi je tenais à dire cela : parce que la République française se trouve confrontée à un problème extrêmement difficile à résoudre.

L'avenir de vos communes, et j'en terminerai par là, c'est également la fameuse décentralisation.

Je crois que 25 ans après les lois DEFERRE, il faut que nous fassions attention à l'acte III de la décentralisation. Beaucoup de choses ont été décentralisées. Je suis assez pour une pose dans le mouvement de décentralisation. Une pose, ça ne veut pas dire qu'on ne fasse rien ; ça veut dire qu'on réfléchisse à ce qui a été fait ces dernières années entre les lois DEFERRE et les lois RAFFARIN, qu'on évalue ce qui a fonctionné, et qu'on change ce qui n'a pas fonctionné ; qu'on regarde ce que vous voulez poursuivre, et qu'on stoppe ce que vous voulez arrêter, mais qu'avant de déclencher le troisième acte de la décentralisation, on prenne le temps d'une pose. D'une pose avec un bilan financier ; d'une pose avec une évaluation systématique de ce qui a fonctionné et de ce qui n'a pas fonctionné.

J'ai bien noté qu'il y avait aussi le débat sur les finances locales ; débat considérable. Je suis sûr qu'on n'échappera pas à la spécialisation, à un moment ou à un autre, des fiscalités selon les niveaux de compétence. On ne peut plus continuer dans un système où personne n'y comprend plus rien. Je sais que l'Etat a des efforts à fournir, et parmi ceux-ci, je voudrais dire un mot, c'est qu'on ne pourra pas construire une relation de confiance entre les collectivités et l'Etat si l'Etat décide de manière unilatérale des revalorisations des salaires des fonctionnaires territoriaux et des barèmes de prestations sociales. Il faut associer les élus aux négociations dans la fonction publique, parce qu'on ne peut pas continuer ainsi. Vous, vous ne pouvez pas continuer à diriger des agents dont vous ne fixez ni la carrière, ni la rémunération, ni aucun des points d'indice. Je pense que ça ne peut pas continuer comme cela.

Mesdames et messieurs, je voudrais d'ailleurs dire un mot là-dessus : d'ici à 2012, un tiers de vos collaborateurs – un tiers – atteindra l'âge de la retraite. Il faut que vous puissiez recruter les collaborateurs dont vous avez besoin ; il faut que vous puissiez récompenser ceux qui le méritent ; il faut que vous puissiez payer davantage ceux qui acceptent de travailler plus ; je ne veux pas, pour la fonction publique territoriale, de cette fausse égalité qui empêche tout le monde de progresser. Je veux proposer quelque chose, indépendamment de tout cela ; nous avons en France la maladie des statuts ; on ne raisonne plus sur les gens, on raisonne sur les statuts ; ce fameux statut qui a force de vouloir protéger tout le monde finit par pénaliser chacun.

Je demande deux choses :

D'abord je veux des passerelles beaucoup plus faciles entre la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale. Je connais bien des directeurs d'administration centrale à qui ça ferait beaucoup de bien de passer dans une collectivité territoriale. J'ai des noms, par discrétion, je ne les citerai pas. Mais à l'inverse, il y a beaucoup de vos collaborateurs qui pourraient utilement intégrer l'administration d'Etat. Je n'accepte pas cette idée qu'il y aurait une administration noble, celle de l'Etat, et une administration de seconde division, celle des collectivités territoriales ; ce n'est pas la vérité, et ce n'est pas la conception que j'ai pour le coup de l'égalité républicaine.

Mais il y a une deuxième chose que je demande : je voudrais qu'on limite cette fascination que nous avons pour les concours. Je ne sais pas si vous avez regardé le programme pour passer de rédacteur principal à attaché : je le regardais l'autre jour ; il y a un sadique - tenez vous bien - pour passer attaché, il a posé une question, dans le programme, sur la Princesse de Clèves. Je n'ai rien contre, je l'ai lu, comme vous, à un âge déjà lointain, j'en ai gardé un souvenir terrifiant.

Mais imaginez votre collaboratrice, deux enfants, quarante ans, qui veut progresser dans l'échelle des responsabilités pour gagner plus, qui doit passer un concours, élever ses enfants, assurer sa famille, faire son travail avec vous, être en formation : ça n'a pas beaucoup de sens. Je voudrais qu'on fasse une plus grande place à la valorisation des acquis de l'expérience et du mérite. Quand même !

Et j'aimerais que l'Association des maires de France m'aide aussi. Je prend un exemple – pardon du vécu : vous avez des

services des parcs et des jardins. Lorsqu'on veut passer ingénieur horticole, on devrait pouvoir le faire grâce à l'expérience, à la valorisation de cette expérience. On n'est pas obligé de se remettre aux mathématiques, aux logarithmes, à la géométrie, à l'algèbre, surtout à un âge où on a quitté les bancs de l'école depuis bien longtemps.

Et pourquoi ne déciderions-nous pas – je propose qu'on réfléchisse à cela – que la moitié des postes de promotion soit pour les concours, et que l'autre moitié soit réservée à l'expérience et au mérite, pour que chacun, dans la République française, ait sa chance ?

Comprenez-moi, je n'ai rien contre les concours et les grandes écoles – moi je ne les ai pas faites, mais je ne critique pas – mais c'est curieux qu'on voudrait garantir la réussite à ceux qui ont su bien travailler entre 18 et 23 ans, et que les autres, qui n'étaient pas faits pour faire des études ou passer des concours, doivent mettre 30 ans pour essayer de récupérer le retard, parce qu'ils n'étaient pas faits pour faire Polytechnique, (pour faire l'ENA, pour faire HEC, ou telle ou telle grande école que je respecte par ailleurs.

Il faut que notre pays s'inspire de la fluidité d'autres sociétés. Ce n'est pas parce qu'on n'était pas capable de réussir des concours qu'on est incapable d'assumer des responsabilités.

Naturellement, Jacques, je ne vise personne !

De toutes manières, dans toutes les familles politiques, il y en a plein qui ont fait l'ENA. Donc on ne peut pas m'accuser...

Mais pour vos collaborateurs, vous le comprenez bien : comment un maire peut-il diriger son administration si à sa plus fidèle collaboratrice, si à son chef de service le plus dévoué, qui est toujours prêt pour en faire plus, on ne peut assurer rien d'autre qu'une poignée de main ou qu'une lettre de félicitation ? Si on ne peut changer ni sa carrière, ni ses points d'indice, ni son avancement, ni son statut ? Qu'est-ce que ça veut dire administrer librement vos collectivités territoriales, si la première des libertés – choisir ses collaborateurs et les récompenser – vous ne pouvez pas le faire ? Je crois qu'il y a là un chantier immense pour assurer la progression de votre statut et de votre travail de maire !

Mesdames et messieurs, j'aimerais vraiment terminer en vous disant ma conviction que plus nous allons aller, plus il faudra accepter la diversité. Je suis persuadé que le Jura, et ses 542 communes – 545, pardon, j'étais sûr que j'allais me tromper ; j'avais pourtant prévu mon effet – le Jura et ses 545 communes, franchement, ce n'est pas absurde qu'il soit organisé autrement que les Hauts-de-Seine et ses 36 communes.

Et j'aimerais qu'on comprenne que l'esprit de ce que vous avez dit – le maire au cœur de la République – j'aimerais qu'on comprenne que l'esprit de la République, c'est la capacité de s'adapter ! Ce n'est pas un drame, si dans tous nos départements et dans toutes nos communes nous ne sommes pas organisés de la même façon, parce que nos réalités géographiques, historiques, sociales, économiques, politiques ne sont pas les mêmes ! Mettre un peu de souplesse dans le système, voilà ce que je crois que devra être l'acte III de la décentralisation.

Mesdames et messieurs les maires, vous l'avez compris : c'est mon dernier rendez-vous...

L'année prochaine, je ne sais pas dans quelle situation vous m'inviterez, mais promet-moi une chose, Jacques : invite-moi !

**Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD,
président de l'AMF**

**Chers collègues,
Monsieur le ministre, cher Nicolas,**

Encore quelques minutes pour la clôture de ce 89^{ème} congrès,

J'avais un discours préparé par les services de l'AMF, je préfère tirer oralement quelques conclusions de nos travaux de ce 89^{ème} congrès et de l'intervention de Nicolas SARKOZY, ministre d'Etat.

Première chose, Nicolas, bravo et merci pour ton énergie vitale, bravo et merci pour la force de tes convictions, bravo et merci également pour ton sens de l'écoute. Et j'en donnerai, de ce sens de l'écoute, deux exemples :

Le premier, c'est qu'il est vrai que les amendements de l'Association des maires de France au projet de loi sur la prévention de la délinquance ont en grande partie été acceptés par le ministre, et sur la partie information nécessaire du maire par le procureur d'un côté, par les services sociaux de l'autre, et sur le côté facultatif, maintenant, du Conseil des droits et des devoirs des familles, et sur cette question, tranchée maintenant : le maire est l'homme ou la femme de la prévention, de la coordination de la prévention ; il n'est pas l'homme ou la femme de la répression.

Merci à Nicolas SARKOZY pour son écoute sur ces deux sujets relatifs à la prévention de la délinquance.

Merci également pour son écoute sur un sujet par lequel il a commencé, qui est celui de la date des élections municipales. Encore en début de semaine je l'ai rencontré ; je lui ai porté la conviction de l'Association des maires de France. Il nous a ici même affirmé que la date de mars 2008 ne serait donc pas changée. Merci à lui pour son sens de l'écoute et pour son engagement.

Messieurs les maires et chers collègues, nous sommes à la fin de ce 89^{ème} congrès qui, beaucoup d'entre vous me l'ont dit, a été un congrès réussi.

Réussi en la forme par le nombre des participants : il y a eu, chers collègues, plus de 12 % de participants de plus par rapport à l'année dernière. Le salon a accueilli plus de 45 000 personnes – les derniers pointages ne sont pas encore faits – ce qui montre que notre congrès, et le Salon lié au Congrès, sont un événement majeur de la vie politique de notre pays. C'est grâce à l'investissement du Bureau, ici présent, du Comité directeur, et de toute l'équipe de l'Association des maires de France : merci à eux pour avoir bien préparé ce Congrès ; merci à eux pour avoir bien préparé les sujets du Congrès. Merci pour eux.

L'année dernière vous m'aviez dit que vous souhaitiez un Congrès où le dialogue soit plus présent. Vous m'aviez dit, individuellement, souhaiter plus de dialogues, moins de discours ministériels.

Nous avons tenu parole : cette année il y a eu plus de temps accordé aux questions de la salle, aux questions des maires présents ; il y a eu moins de discours – et quasiment pas de discours ministériels, sauf bien sûr des plus hautes autorités de l'Etat – et les ministres ont accepté, et je les en remercie, de s'inscrire dans le cadre d'un débat, de tables rondes, pour échanger avec vous. Je crois que ceci a enrichi fortement nos débats de ce congrès.

Je crois qu'il a été aussi une réussite quant au fond. Nous avons, chers collègues, abordé toute une série de sujets de fond : la protection de notre environnement, qui est un impératif majeur pour les décennies qui viennent, la question des services publics en milieu rural, et sur l'ensemble de notre territoire, la question de la Fonction publique territoriale.

Et, Monsieur le ministre, cher Nicolas, sur ce registre, vous avez appelé au concours de l'AMF pour enrichir le texte : c'est déjà largement fait, grâce à l'investissement de Jacqueline GOURAULT, qui était au Sénat le rapporteur du texte, et en particulier – ce que vous appelez de vos vœux – la validation des acquis de l'expérience. Si le texte est confirmé par l'Assemblée, ce que je souhaite, la validation des acquis de l'expérience permettra effectivement un cursus de carrière pour nos collaborateurs qui soit plus en prise directe avec la réalité, plutôt qu'avec la princesse de Clèves.

Donc ce sujet montre qu'il y a entre les ministères, entre les assemblées parlementaires et l'AMF, des relations franches, des relations de conviction mutuelle, qui vont dans la bonne direction.

Autres sujets importants, c'est l'intercommunalité, et c'est enfin, pour finir les coups de projecteur sur les sujets traités, chers collègues, la réforme de la fiscalité locale.

Et dans ce domaine aussi, je l'ai dit aux différents ministres qui sont venus, je l'ai dit à Nicolas SARKOZY, dans les mois qui viennent, dans les années qui viennent – mais à court terme, parce que la réforme est nécessaire ; elle demandera du courage, mais elle est urgente – il nous faudra refondre de fond en comble la fiscalité locale pour la rendre plus (lisible, plus responsabilisante, pour permettre une meilleure péréquation. Je l'ai dit, mais je le redis devant le ministre d'Etat : cela va être un chantier important des années qui viennent.

Troisième et dernier point de mon propos : 2007, chers collègues, va être une année électorale. Cela va être l'année de grands débats démocratiques dans notre pays, et nous, les maires, avons toute une série de rôles à assumer.

Nous devons d'abord permettre l'expression démocratique des courants ; nous devons permettre, donc, le vote de nos concitoyens. J'indique d'ailleurs sur ce point qu'une initiative intéressante a été prise par l'Association des anciens maires et anciens adjoints de France, qui a décidé, avec plusieurs strates de population, de décerner le prix du civisme, une Marianne du civisme, aux communes où le taux de participation électorale sera le plus important, pour les présidentielles et pour les législatives ; je vous signale donc cette idée, tout à fait pertinente.

Mais au-delà de cela, de cette participation démocratique, nous, maires, avons, chers collègues, un message à porter : notre monde bouge, notre société évolue, la planète bouge ; tout d'ailleurs s'est globalisé, les flux de produits manufacturés sont mondiaux ; les flux financiers sont mondiaux ; les flux d'images, les flux d'information sont mondiaux, les flux de solidarité aussi, quand ils sont nécessaires, sont mondiaux.

Eh bien face à cette mondialisation, nous devons avoir un pays plus performant, et il nous faut, quel que soit le candidat qui arrivera à la fonction suprême de président de la République, et quelle que soit la majorité qui sortira des urnes de juin 2007, il nous faudra, chers collègues, être les accompagnateurs de la réforme de ce pays. Il nous faut une politique de renouveau, qui nous permette de nous adapter au changement. Nous le faisons dans nos communes, dans nos départements, la France requiert ce changement, ce renouveau.

Et pour ce faire, par exemple – je lance l'idée – en début de mandature, en début de législature, ne serait-il pas intéressant que, entre la majorité et l'opposition sorties des urnes en juin 2007, sur les grands sujets, on puisse, comme cela a été fait dans d'autres pays, trouver des consensus, plutôt que de continuer dans des combats parfois stériles.

Chers collègues, chers amis, au sein de l'Association des maires de France, et le Bureau ici présent en est témoin, nous arrivons, non pas à négocier des compromis, mais à trouver des consensus. Des grands pays trouvent des consensus pour rendre leur nation plus performante, plus efficace. Je souhaite que dans le pluralisme, en respectant nos spécificités, mais en ayant comme ardente obligation l'intérêt de la France, nous puissions trouver, là encore, des solutions de réforme pertinentes pour notre pays.

Et puis, chers collègues, cette réforme permanente au niveau de l'Etat, elle s'impose bien sûr au niveau de nos communes, en partenariat loyal avec l'Etat, dans des conditions de confiance restaurée.

Et, cher Nicolas, il y a encore du travail à faire en la matière, en particulier sur le plan fiscal, sur le plan des services publics ; il faut que nous ayons effectivement ensemble la volonté, tendue vers le même objectif, d'apporter des services à nos populations et à nos territoires.

Mesdames, messieurs, chers collègues, nous allons bientôt être en 2007. Cette année va être celle du centenaire de l'Association des maires de France : alors je vous donne rendez-vous l'année prochaine, plus nombreux encore – nous prendrons les mesures nécessaires pour agrandir la salle – et je m'excuse auprès de ceux qui n'ont pas pu y entrer cette année.

Nous serons ici en 2007, plus nombreux, toujours tendus vers les mêmes objectifs de service public.

L'AMF continuera à porter ses messages. Forte de son expérience, forte de son pluralisme, elle continuera à porter des messages d'exigence, de responsabilité et de fraternité.

Bon retour dans vos communes, à l'année prochaine !